

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

Convocation du 03/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE Maire de la commune.

Etaient présents : Monsieur Philippe DELAPORTE, Madame Véronique VINOT, Monsieur Alain DEMARY, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur David DUMENIEL, Madame Isabelle CUVIER, Monsieur Philippe LEGOIS, Monsieur Cédric SINGLE, Mme Laure LABOULAIS.

Absents : Monsieur David BERTRAND, Monsieur Sébastien GUIDEZ, Monsieur Maxime PRUVOST (procuration Monsieur Philippe LEGOIS), Madame Frédérique THIEBAULT (procuration Madame Véronique VINOT).

Date d'affichage : 24 février 2022

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DEMARY

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents. Monsieur Alain DEMARY est désigné secrétaire de séance.

1°) Présentation d'un projet de Maison d'Accueil rural pour personnes âgées:

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur Damien Marque porteur du projet de maison d'accueil rural pour personnes âgées ne pouvant pas être présent à la réunion d'aujourd'hui pour présenter son projet, la question est ajournée et sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

2°) Augmentation des prix de repas par la Normande:

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Société la Normande qui explique devoir augmenter ces tarifs de 3% au 1^{er} janvier 2022 pour faire face à des circonstances exceptionnelles comme la crise sanitaire, la forte augmentation des denrées et des produits, du transport et de l'énergie, des mauvaises récoltes, des tensions salariales, d'une meilleure rémunération des producteurs ayant un impact sur les prix. Ces circonstances ont décidé d'augmenter les prix de 3 % dès le 1^{er} janvier avec peut être une nouvelle augmentation des bases contractuelles en septembre 2022.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision et soumettra à la commission du RPI pour la rentrée de septembre une possible augmentation des repas de Cantine à la rentrée de septembre 2022.

3°) Travaux d'entretien des trottoirs:

Monsieur le Maire présente au Conseil deux devis pour la rénovation de trottoirs :

- Trottoir sur la Place : 34m2 +18ml de bordures
- Trottoir Rue de l'Abbaye 51m2+1 tampon à sceller
- Trottoir Route Nationale Côté Pierre Boinet 135 m2 +10 ml de bordures
- Trottoir Route Nationale Côté d'Abbeville 84 m2 +10 ml de bordures et 1.50 ml de pavés

Il propose deux devis : le 1er en enrobé à chaud pour un montant de 17228 € HT soit 20673.60 € TTC

Le 2nd fait en émulsion pour un montant de 12668 € HT soit 15201.60 € TTC.

Le Conseil juge les devis un peu élevés et demande à Monsieur le Maire de refaire d'autres devis en comparaison auprès d'autres entreprises (Lhotelier, Beccan, Colas...)

4°) Adhésion de la Ville d'Albert à la FDE80:

Monsieur le Maire indique au Conseil que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE80.

5°) Dépenses d'Investissement:

- Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :*« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*
- *Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*
- *En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*
- L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

- Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.
- Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2022
- Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

6°) Divers:

- **Remplacement d'un poteau d'éclairage public sur la RD925 suite à la chute de celui-ci durant la tempête de janvier 2022 :**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'un poteau en bois soutenant l'éclairage public sur la départementale D 925 face au numéro 22, s'est cassé lors de la tempête de janvier 2022 et il convient de le remplacer au plus vite. Il propose aux membres du Conseil Municipal un devis de la FDE80 en vue d'approuver un projet d'un montant de 1260 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) : 458 €
- Contribution de la Commune : 778 €
- Total : 1236 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 778 €

- **Cloche de l'Eglise:**

Monsieur le Maire évoque le problème de la cloche de l'Eglise qui ne fonctionne plus. Il indique également que l'usure de la cloche est importante (elle est de 1491) et qu'elle risque de fêler rapidement si on n'y fait rien. Il présente deux devis, un de la société Paschal et un de la société Mamias pour refaire fonctionner la cloche.

Le premier devis de la société Mamias est de 1410 € HT soit 1692 € TTC pour le remplacement du système de sonnerie, la remise en état de l'horloge et l'installation d'un nouveau marteau pour la sonnerie de la cloche. Le devis de la société Paschal est de 2710.85 € HT soit 3253.02 € TTC.

Le Conseil décide de choisir le devis de la société Mamias qui sera inscrit en dépenses dans le budget 2022.

- **Révision Liste Electorale :**

La réunion de la commission électorale pour la révision de la liste électorale aura lieu le jeudi 3 mars 2022 à 18h30.

- **Commission finances :**

La réunion de la commission finance pour l'étude du compte administratif 2021 aura lieu le mercredi 9 mars 2022 à 18h30.

- **Repas des Aînés :**

Le repas des aînés si la situation sanitaire le permet aura lieu le dimanche 20 mars 2022 à 12h30. Les invitations seront envoyées aux aînés prochainement.

- **Brocante :**

La Brocante de Miannay organisée par le Comité des Fêtes aura lieu le 3 avril 2022 dès 6h si les conditions sanitaires sont réunies.

- **Centre de loisirs :**

La réunion pour le centre de loisirs de cet été a eu lieu le mardi 8 février 2022 à la Communauté de communes du Vimeu. Il s'avère que l'organisation s'avère compliquée du fait de manque d'animateurs et de directeurs. La CCV recherche des encadrants.

- **Local infirmière :**

Monsieur Christophe ESNAULT soulève la question de trouver un local pour les infirmières de Miannay. Monsieur le Maire répond que les infirmières étaient en discussion avec Monsieur Sébastien Guidez ; Celui-ci devait leur aménager un local.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 21 heures 30.